

PARTAGE D'EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ET DE FORMATION AUPRÈS DE PARENTS, AMIS ET PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANT DES PERSONNES ATTEINTES D'INFIRMITÉ MOTRICE D'ORIGINE CÉRÉBRALE

Christian CAVALIÈRE,
ancien éducateur spécialisé,

Ce témoignage porte essentiellement sur une des actions de l'Association COUP DE SOLEIL en Algérie consacrée à un Partage d'expériences professionnelles et de formation auprès de parents, amis et professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap dont la plupart sont atteintes d'infirmité motrice d'origine cérébrale. L'action est conduite en partenariat avec l'ONG algérienne NOUR, et le soutien d' Handicap International depuis 2004 ; elle bénéficie depuis 2011 d'un financement du CG 34. Il s'agit, à partir des attentes de deux Associations algériennes, de développer un programme en demandant, à des volontaires bénévoles français ayant une expérience certaine auprès d'enfants en situation de handicap, de partager des pratiques professionnelles, encore trop peu développées en Algérie, pour avoir une meilleure compréhension des besoins de ces enfants. En Algérie, l'accompagnement de la personne vivant avec un voire plusieurs handicaps est source de beaucoup de solidarité, de grandes déterminations, de compétences professionnelles affirmées et de grands militantismes. Nous pouvons témoigner de la grande détermination des personnels (toute fonctions confondues) rencontrés dans les centres qui nous ont accueillis à vouloir se former, demandés par les cadres de Direction. A force de pratiques reconnues comme indispensables, nous souhaitons vivement que se mettent officiellement en place davantage de formations diplômantes et qualifiantes dans tous les domaines du handicap.

L'association Coup de soleil

Coup de soleil a été créée en 1985 et c'est en 2004 que sa délégation régionale en Languedoc-Roussillon s'est engagée, à Bordj El Kiffan près d'Alger en Algérie, dans des programmes de formation et de partage d'expériences professionnelles avec des parents, des professionnels, des bénévoles et des personnes de tous âges vivant avec un handicap. Nous avons été saisis pour ce partenariat par l'Association CAIM, association créée pour gérer un centre accueillant des enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale.

Un second partenariat avec une Association algérienne NOUR, est engagé depuis 2009. Un groupe de spécialistes éducatifs et paramédicaux volontaires, mais bénévoles s'est constitué en Aquitaine pour se rendre dans le centre géré par cette association oranaise, afin d'animer des sessions de formation et de partage d'expériences professionnelles selon les attentes des personnels et salariés qui y travaillent. Il était en effet plus simple et plus efficace de constituer ce groupe autour du coordinateur de Projet. (J'habite à 130 Kms de Bordeaux en Dordogne et ai connu Michèle RODARY, la Présidente de la délégation Languedoc-Roussillon et Marité REYTABI – notre correspondante en Algérie - en 2004 à l'occasion de Journées nationales du GREF). .

Ce programme s'inscrit dans le cadre des actions de solidarité internationale au titre de la coopération et des actions de co-développement.(dont je dirai quelques mots en fin d'exposé) Il est entièrement placé sous le contrôle de l'Association algérienne qui nous reçoit à sa demande. Il est particulièrement destiné d'une part à développer et améliorer des pratiques auprès d'enfants en situation de handicaps multiples et de créer d'autre part des réseaux spécialisés de professionnels spécialisés et de structures entrepreneuriales pouvant et devant déboucher sur la création de petites entreprises artisanales compétentes pour concevoir, créer et produire des matériels et des petits mobiliers adaptés aux enfants handicapés.

Aujourd'hui, je me félicite de la présence de Béatrice MEE, ergothérapeute qui a animée une session de formation dans les services de l'association NOUR, elle interviendra pour témoigner de ce partage d'expériences professionnelles très demandé par les professionnels que nous rencontrons lors de nos séjours.

Antériorité du programme sur le handicap:

La prise en charge des handicaps en Algérie se développe de plus en plus. Un dossier très complet avait fait l'objet d'articles dans le N° 644 de Juillet/août 2006 de la revue de l'Association des Paralysés de France.

Après les sombres années 90, des échanges entre professionnels se sont davantage développer.

Le parlement algérien a adopté en 2002 une Loi relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées (avec l'obligation d'emploi pour les employeurs sous peine d'une contribution à un fonds spécial).

Néanmoins, très peu d'établissements spécialisés existent. La personne handicapée a pour vocation à vivre en famille et la solidarité, qui s'inscrit dans la tradition de l'Islam, reste avant tout une obligation familiale.

Les causes du handicap ont fait l'objet d'un certain nombre d'études. L'Algérie compte plus de 2 Millions de personnes handicapées sur 33 Millions d'habitants (dont seulement 9 Millions ont connu la colonisation et la guerre d'indépendance, il me semble utile de le rappeler).

6% de la population est donc en situation de Handicap (peu ou prou comme en France) et 15% d'entre elle aurait un handicap moteur. Quelques causes :

- le virus de la polio (la campagne de vaccination a été organisée qu'à partir de l'année 1973)
- les accidents de la route
- les maladies génétiques (forte consanguinité, dépistages non systématiques et moins fréquents, il n'est pas rare que des familles comptent plusieurs enfants myopathes)
- -les violences des années 90 et les conséquences balistiques, attentats etc.

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

Des associations se créent de plus en plus et militent pour la participation pleine et entière des personnes handicapées. La plupart des jeunes quittent assez tôt le système scolaire et n'intègre difficilement le monde du travail, vaincus par l'inaccessibilité des lieux, des moyens de transport et des postes de travail).

Prédominant dans la société algérienne l'aide bénévole aux plus faibles et aux plus isolés alors que dans un même temps apparaissent des textes réglementaires sur l'accessibilité des personnes handicapées et que des professions spécialisées (éducation spécialisés, médecins spécialisés, métiers paramédicaux et médicaux en particulier), sont très impliquées dans le développement de techniques professionnelles adaptées.

Les donateurs sont nombreux et comblent généreusement les budgets de fonctionnement et d'investissement compte tenu d'une aide publique encore trop modeste (prix de journées entre 300 & 400 dinars/Jour (3 et 4 €) alors que les besoins sont souvent estimés à environ 800 dinars/J (8 €).(*Données 2005*)

Ce projet s'inspire d'une pratique antérieure de partenariat qui s'est déroulée durant trois années en Algérie (2004 – 2007) avec une première association, la CAIM (signifie DEBOUT) qui avait créé, près d'Alger, un établissement pour enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale.

Le programme de partenariat s'inspire en outre du cadre fixé par les bailleurs de fonds et son exécution est placée sous la responsabilité conjointe de l'Association algérienne du coordinateur du Projet désigné et dépendant de COUP DE SOLEIL qui a signé une convention de partenariat avec cette association algérienne;

Les priorités de ces programmes portent sur la formation et le partage d'expériences professionnelles à partir de techniques et de pratiques de prise en charge telles que :

- gestes & postures (personnels et familles)
- installation et transfert des enfants handicapés – adaptations de confort
- modes d'alimentation – déglutition et dysphagies des enfants IMC
- activités d'éveil et de stimulation
- aides à la communication – pictogrammes & cahiers de vie
- initiation et enseignement à partir de dispositifs informatiques adaptés
- organigramme de fonctionnement – régulation de la vie quotidienne
- vie quotidienne et besoins essentiels
- projets individualisés- bilans de prise en charge et évaluation
- mise en réseau des pratiques

➤ Les sessions de formation s'adresseront aux personnels concernés, aux familles, aux membres des associations et aux professionnels qui assument et prennent en charge les situations de handicap. Chaque session est sanctionnée par la remise d'une attestation de formation et par un bilan détaillé reprenant l'ensemble des points abordés et des pratiques convenues.

Ce bilan est adressé à chaque partenaire et peut être mis à la disposition des bibliothèques professionnelles constituées dans chaque établissement partenaire.

Nos partenaires

- en France :

L'équipe se réunit régulièrement pour préparer chacune des sessions et en faire le bilan. Kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés et responsables d'établissement, pour leur grande majorité, toujours en activité professionnelle. C'est une garantie d'actualisation des pratiques et connaissances, qui – comme beaucoup de domaines – évoluent très rapidement (INTERNET aidant).

Depuis 2011, le Conseil Général de l'Hérault a accepté de soutenir ce programme en attribuant, à COUP DE SOLEIL, une première subvention de 1000 € et a voulu reconduire cette aide en attribuant en 2012 une subvention de 2 000 € qui servira à financer d'une part de nouveaux besoins exprimés par l'Association NOUR et à participer à deux autres actions engagées auprès d'Associations oranaises dont le partenariat date d'avant 2009 (date de l'étude de faisabilité faite conjointement avec l'Association NOUR et COUP DE SOLEIL par l'intermédiaire du coordinateur de Projets chargé de la réalisation du programme en cours.

- en Algérie :

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

Durant les sessions de formation, la présence et la participation des médecins et autres spécialistes intervenant habituellement (et le plus souvent bénévolement) dans les centres est indispensable. Tous les centres n'en sont pas pourvus malgré l'aide des familles et des responsables de l'Association qui nous accueillent et qui sont déterminés à offrir aux enfants handicapés le suivi médical le mieux adapté. Il y a beaucoup à dire à ce propos et je compte sur vos questions pour y répondre plus précisément.

> *L'association COUP DE SOLEIL dispose d'une déléguée à Alger Madame Marité REYTABI.*

- *Partenaires associés*

En 2010 et 2011, les services de l'ambassade de France nous ont aidés pour le contrôle de notre programme de formation et la délégation algérienne de Handicap international a participé au subventionnement de matériels spécifiques et fournitures nécessaires à nos sessions de formation.

Depuis, d'autres bailleurs de fonds ont été contactés par l'Association NOUR. Une formation – inscrite dans le programme initial – a pu se réaliser en Septembre 2012 dans les services gérés par l'association NOUR qui a pris en charge le financement dans des conditions réactualisées.

Nous avons rencontré, en 2006 et en 2011 à Bordeaux Monsieur le Consul général d'Algérie qui nous ont assuré de la disponibilité de ses services dans le cas où nous aurions à les solliciter (attribution de visa, notamment).

Par ailleurs, l'Association NOUR, à ORAN et l'association COUP DE SOLEIL à MONTPELLIER sont adhérents au Programme PCPA – Jousour * et à ce titre ont pu développer, en liaison avec la délégation COUP DE SOLEIL en Aquitaine, une action complémentaire au programme initial autour d'un projet – depuis réalisé – qui consistait à réfléchir et concevoir un Service Educatif de Soins Spécialisés A Domicile (type SESSAD, en France). Le bilan de cette action s'est effectué en Juillet 2012 en présence de Madame Marité REYTABI, notre correspondante COUP DE SOLEIL en Algérie qui habite Alger.

(* Plaquette de présentation du Programme PCPA – Jousour à disposition sur demande)

Ce bilan avait été précédé de deux rencontres intermédiaires :

- Une première de trois jours qui s'est déroulée à Bordeaux en Mars 2012 avec la participation de l'Association NOUR et de Christian Cavalière, au nom de l'association COUP DE SOLEIL
- Une seconde d'une journée dans la région parisienne et à laquelle a participé Mme Michèle RODARY, au nom COUP DE SOLEIL.
- Enfin, l'association COUP DE SOLEIL a été saisie par l'Association NOUR pour renouveler dès le 15 Novembre 2012 son adhésion au Programme PCPA-Jousour et ainsi à nouveau, faire partie des nombreuses Associations Franco-algériennes qui militent en commun autour d'actions à destination de la Jeunesse, porteuse de handicaps ou pas dans le cadre du co-développement de ces deux Pays, Algérie et France.

La pérennité du partenariat :

Elle exige la pérennité des actions engagées, une méthode de travail convenue et un financement prévisionnel, une évaluation à l'issue de chaque session et annuelle.

Il revient au coordonnateur des programmes de formations d'être l'interlocuteur privilégié représentant l'association Coup de soleil pour la conception, la mise en place et la réalisation conjointes du programme en liaison étroite avec les services concernés de l'ambassade de France, les responsables de l'antenne algérienne de Handicap International et les responsables d'associations et établissements demandeurs de ce programme.

Un des objectifs de ce programme consiste –dans la droite ligne des principes de co-développement - à vouloir perfectionner des personnels qui devaient par la suite se constituer en réseau de professionnels pouvant/devant, à leur tour, former d'autres personnels de ces mêmes structures ou de structures nouvelles.

Nous avons retenu le principe d'une session d'une à deux semaines par trimestre scolaire. Cette fréquence suffit car il revient aux personnels en formation de mettre en application les recommandations convenues et qui devront avoir fait l'objet, à chaque session, d'un bilan en commun. Le temps court de formation et d'échanges doit amener chacun des participants à se s'impliquer et à se concentrer sur les techniques abordées pour en connaître les effets et les conséquences dans la prise en charge quotidienne des enfants.

Méthodologie :

La méthodologie de travail convenue est la suivante :

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

- a) demande de formation formulée par le partenaire du pays
- b) proposition de notre part d'un programme détaillé de session
- c) approbation du programme par le partenaire ou négociation sur ce programme
- d) fixation des dates de la formation
- e) présentation aux services de l'ambassade du programme et de l'organisation (dont nombre d'intervenants, durée du séjour pour ordre de mission)
- f) relation avec EGIDE pour émission des titres de transport et éventuellement versement de *per diem*
- g) déroulement de la session dans la structure d'accueil et pratiques partagées avec les personnes handicapées concernées ; rencontre et échanges avec les partenaires et les personnes en formation
- h) rédaction d'un bilan de formation et copies des documents de travail en référence
- i) approbation et/ou corrections du bilan par le partenaire
- j) mise à disposition du bilan commun définitif dont copie aux services de l'ambassade et aux partenaires présents à la formation
- k) perspectives pour une nouvelle session.

> *Cette méthodologie strictement appliquée lors de notre précédent programme à Bordj El Kiffan est aujourd'hui remise en question par nos amis oranais sous prétexte que les bailleurs de fonds changent chaque année et exigent des méthodologies spécifiques. Nous adaptons nos sessions en conséquence, Béatrice MEE, ici présente, peut en témoigner.*

L'évaluation

A chaque début de session, nous prévoyons un temps d'organisation des sessions (avec rappels des objectifs, liste de présence, projet individualisé de prise en charge, connaissance du fonctionnement institutionnel) pour mieux adapter temps de formation pratique auprès des personnes handicapées et temps de formation théorique.

A la fin de chaque session de formation, nous organisons une réunion-bilan reprise dans un rapport de session, document reprenant l'ensemble de la session et pouvant faire partie – par exemple – de la bibliothèque accessible à l'ensemble des personnels, familles et responsables concernés. Il sera remis, notamment à chaque professionnel ayant suivi les formations, une attestation de présence justifiant de la formation.

Ce rapport comme le programme de formation seront préalablement approuvés par tous les partenaires. L'intention reste de former au fur et à mesure des personnels pouvant aider, par la suite, à la création de réseaux qualifiés pour engager, eux-mêmes, d'autres formations (formation de formateurs tels que souhaitées dans les programmes d'aide au développement).

En 2012, compte tenu des appels à projets qui à ce jour n'ont pas encore abouti, le financement et les conditions de fonctionnement de nos sessions ont profondément changés. Nous sommes arrivés à n'organiser qu'une session (ERGOTHERAPIE, dont l'animatrice est présente aujourd'hui). Elle s'est déroulée autrement que celle prévue dans notre programme initial, elle en témoignera et répondra à vos questions. Nous ne savons donc pas à ce jour si le programme initial pourra se poursuivre en 2013 même si l'Association dispose de fonds propres pour engager le financement de deux ou trois autres sessions (en particulier PSYCHOLOGIE – ORTHOPHONIE et VIE QUOTIDIENNE). Nous sommes toujours intéressés par des candidatures de bénévoles volontaires spécialisés dans ces domaines.

Financements

Les intervenants français participent à ce programme dans le cadre du volontariat pour celles et ceux qui sont encore en activité professionnelle et dans celui du bénévolat pour les retraités.

Ce financement, je vous le rappelle, peut avoir plusieurs sources, mais ils dépendent des appels à projets auxquels souscrit chaque année l'Association algérienne.

En principe, sont pris en charge par l'association algérienne :

- l'hébergement (chez l'habitant ou à l'Hôtel)

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

- les titres de transport
- tout ou partie des repas dont ceux pris avec les enfants et les personnels dans les centres
- transport sur place et pour se rendre à l'aéroport selon les disponibilités des vols,
- billets d'avion, visa et assurance.
- Des perdiems

Le financement du projet peut ne pas permettre le financement total des besoins en petits matériels et fournitures éducatives spécialisés et adaptés aux IMC. Dans ce cas, il revient aux associations partenaires de rechercher des financements complémentaires.

De son côté, l'Association COUP de SOLEIL peut déposer des demandes de subvention. C'est le cas ici puisque le C. G de l'Hérault soutient notre action depuis 2011 en nous attribuant une subvention annuelle qui permet de répondre en partie aux priorités de petits équipements.

Avant de conclure, quelques mots sur co-développement,

Le co-développement est souvent présenté comme une évolution du concept « d'aide au développement » économique » et de coopération entre pays riche et pays en voie de développement ;

On voit dans cette rapide définition combien pour l'Algérie (c'est un pays riche) il faut manier ce concept avec beaucoup de précaution (il ne peut pas être considéré comme étant en voie de développement).

Cependant, la prise en charge institutionnelle du handicap est, en Algérie, nouvelle, récente mais en plein développement. Les personnels sont le plus souvent recrutés au niveau des formations universitaires : j'ai rencontré beaucoup de professionnel-les (féminins en majorité) disposant d'une formation de psychologue, d'éducatrices, de psychopédagogue

A ma connaissance, il y a encore très peu d'Instituts de formations éducatives et spécifiques telles qu'ergothérapie, psychomotricité, orthophonie voire spécialisations médicales. Mais, les nécessités évidentes, les demandes de formations et la prise de conscience évidente des besoins en matière de handicap sont telles que nous avons grand espoir quant au renforcement et au développement des moyens mis en œuvre et ceux à mettre en œuvre : En témoignent, par exemple, l'école d'éducateurs de Constantine, le nombre grandissant d'Associations dans beaucoup de Wilayas se préoccupant du handicap, les politiques gouvernementales et le nombre croissant de centres et services ainsi que l'organisation de colloques, nationaux et internationaux.

Dans le cadre du déroulement du Programme PCPA- Jousour, j'ai participé en Mars 2012 à une table ronde qui s'est déroulée à Bordeaux.

Les trois heures consacrées à cette Table ronde ont été très enrichissantes tant les témoignages portaient sur des pratiques et des échanges au quotidien et très proches des préoccupations connues et partagées par chaque partenaire : il a été question de notre partenariat et trois questions nous étaient posées comme trame de nos échanges.

« **À deux on avance plus vite que tout seul** », le tableau comparatif des partenariats met en évidence des conditions très favorables à ce programme : L'Association NOUR et l'Association COUP DE SOLEIL en liaison avec le Service de la coopération de l'action culturelle rattaché à l'Ambassade de France en Algérie, la délégation algérienne de Handicap International sont engagés (année 2011 en particulier) pour asseoir au plus efficace possible les bases de ce partenariat. L'Association NOUR reste l'interlocuteur privilégié, en Algérie tandis que l'Association COUP DE SOLEIL tient à développer, en France, des liens pérennes. Et complémentairement, le programme P.C.P.A. JOUSSOUR est l'élément fédérateur par excellence, les expériences aujourd'hui relatées demeurent un précieux relai des destinées auxquelles il préside.

« **Regards critiques sur les partenariats** », l'Association NOUR est et restera maître d'œuvre et maître d'ouvrage dans ce partenariat (*d'un commun accord, nous avons d'emblée considéré que ce programme ne pouvait et ne devait pas s'inscrire dans les principes d'un tutorat ou d'un parrainage*). L'initiative revient à l'Association NOUR d'initier, de réaliser et d'évaluer le déroulement du programme qui aura à s'adapter aux contraintes inhérentes à tout fonctionnement intentionnel. Il est donc des temps nécessaires, à chaque rencontre, ici ou à ORAN, pour clarifier les différents paramètres de ce partenariat et de ses conséquences en tenant compte des différences d'appréciation, voire de compréhension réciproques (tels que modes de vie, aspects culturels et traditionnels, habitudes, modes de relations professionnels, familiaux, culturels, religieux : bref, tout ce qu'induit, directement ou

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

indirectement l'idée même du handicap et les conséquences de celle ou de celui qui en est atteint dans la quotidienneté de ses actes, de surcroît essentiels à sa citoyenneté).

« **Les acquis du partenariat** » Nous avons considérés, avec l'Association NOUR, que notre première préoccupation commune devait être, de façon permanent, dirigée vers les personnes concernées par les situations de handicap (enfants, en premier, famille, professionnels, environnement, citoyenneté).

Le dispositif législatif algérien existe et l'adhésion à la citoyenneté pleine et entière de la personne handicapée est adossée sans réserve aux textes internationaux. Seules les approches pratiques et les modes de prises en charge diffèrent. En Algérie, nous ne sommes ni dans l'action humanitaire ni sur les principes de la solidarité internationale : nous nous attachons à la construction de moyens d'accompagnement plus et mieux adaptés à la personne handicapée qui sont recherchés, développés et plus ou moins soutenus.

Ainsi, les partenariats doivent-ils, obligatoirement (c'est notre point de vue) s'inscrire dans l'antériorité et dans la pérennité. Ce sont ces deux principes qui doivent présider au fondement du co-développement alors qu'ils ne sont pas toujours rigoureusement observés dans les appels à projets, (quelque soit le bailleur de fonds) comme ils le sont peu dans des actions de solidarité internationale individuelles ou collectives.

Nous savons, dans les pays où s'exercent cette solidarité, les besoins immenses, les moyens toujours difficiles à trouver et comprenons les Associations qui, constamment à la recherche de partenariats divers et expérimentés, acceptent des interventions trop diversifiées afin de répondre, souvent dans l'urgence, à l'importance de leurs besoins.

Pour ce qui concerne plus précisément notre partenariat, cette juxtaposition d'apprentissages et de savoirs doit amener notre partenaire à se doter d'une ligne d'interventions ne répondant en priorité qu'à leur projet : se constituer une pratique professionnelle fiable et durable qui doit s'appuyer sur des formations continues, à long terme et débouchant sur des formations diplômantes, qualifiantes. Ceci, à nos yeux, doit être un préalable premier, d'autant que les écoles de formation spécialisées ne sont pas nombreuses et sont extrêmement dispersées sur le territoire national. Ensuite, mais seulement ensuite, il faudra expérimenter, voire s'inspirer d'autres pratiques pour conforter améliorer, développer, compléter les compétences déjà affirmées.

C'est pourquoi, un des nombreux axes de notre partenariat porte sur la formation de formateurs et sur la constitution de réseaux professionnels souples, réactifs pour permettre et encourager la mise en commun des connaissances acquises et des pratiques expérimentées sur la durée. Pour dire vrai, cette ligne est extrêmement difficile à tenir, par notre partenaire. Je peux m'en expliquer à l'occasion de nos échanges.

Un dernier mot à propos du co-développement : nous avons pu former lors du programme précédent qui s'était déroulé à Bordj El Kiffan un kinésithérapeute qui travaillait ans un hôpital de la banlieue d'Alger à la confection de petits mobiliers (tables – chaises notamment) adaptés et polyvalents spécifiques aux enfants IMC. Il a créé une petite entreprise de fabrication, à quelques clients. Je l'avais contacté pour en faire de même à ORAN, où nous n'avons pas trouvé de menuisier ou de spécialistes pour qu'il fournisse ce type de mobiliers dans le cadre d'une subvention particulière. Au dernier moment cette fabrication n'a pu se conclure.

J'ai aussi parlé dans mon exposé du PCPA - Jousour qui signifie PROGRAMME CONCERTÉ PLURIACTEURS ALGERIE, Jousour (en langue arabe dont j'ai oublié sa signification) c'est le programme qui en découle et qui s'est déroulé entre 2010 – 2012. (il doit être reconduit en 2013 et le renouvellement de l'adhésion de COUP DE SOLEIL date du 15.de ce mois).

Ce programme rassemble 80 organisations algériennes et françaises et a pour priorité d'agir pour l'enfance et la jeunesse en Algérie en apportant son appui aux actions des associations algériennes qui œuvrent dans ces domaines.

Toutes ces organisations, membres du Programme, s'engagent à respecter les valeurs et principes suivants :

- le respect des droits humains
- le refus de la pauvreté et des inégalités
- une gouvernance interne effective dans le fonctionnement du programme (fonctionnement démocratique, responsabilité, transparence, redevabilité en rendant compte de ses activités)
- une concertation permanente
- l'égalité des chances
- une volonté d'apprendre et de progresser.

Communication présentée au colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

Ce programme auquel ont adhéré COUP DE SOLEIL et l'Association NOUR est en place depuis 2008/2009, s'est poursuivi jusqu'en 2012 et

En guise de conclusion:

Le programme des trois premières années, modeste et au plus près des réalités quotidiennes, est essentiellement axé sur le partage de pratiques professionnelles et les étayages théoriques nécessaires à une meilleure compréhension des besoins de ces enfants et adolescent-es atteints d'infirmité motrice cérébrale.

Nous pouvons témoigner de la grande détermination des personnels (toute fonctions confondues) rencontrés dans les centres qui nous ont accueillis à vouloir se former, demandés par les cadres de Direction.

Nous savons en Algérie combien l'accompagnement de la personne vivant avec un voire plusieurs handicaps est source de beaucoup de solidarité, de grandes déterminations, de compétences affirmées et de grande confiance. L'accès à la citoyenneté et à l'égalité des chances pour une réelle intégration dans tous les secteurs de la vie en société invite légitimement, dans tous les pays, aux nobles combats et aux luttes permanentes pour que les avancées des uns servent d'exemple comme les espérances des autres rappellent à l'humilité et à la modestie.

Depuis 2011, il est juste de reconnaître l'intérêt, très encourageant, des services du Conseil général de l'Hérault et de son soutien continu par l'attribution depuis 2011 de subventions consacrées aux besoins prioritaires des enfants de l'Association NOUR.

Ce partenariat, de part et d'autre de notre Méditerranée, est donc essentiel à la réussite du programme pour développer et perfectionner des pratiques professionnelles et des savoirs, au fur et à mesure qu'ils se constituent. Ils nous font vivre, autour de la rencontre, un formidable défi : celui devenir les ambassadeurs d'une humanité commune pour que les personnes, plus ou moins jeunes, que les accidents de la vie ont trop souvent affaiblis puissent s'approprier leur propre destinée, dans leur pays. Depuis 2004, d'autres partenaires s'y sont associés (Handicap International notamment). A force de pratiques reconnues comme indispensables, nous souhaitons vivement que se mettent officiellement en place davantage de formations diplômantes et qualifiantes dans tous les domaines du handicap.